



Conseil municipal N° 07/2018 du 11 septembre 2018

Convocation en date du : 6/09/2018
Affichée le : 6/09/2018

Tableau de présence :

| NOM | P | A | E | R | AP | Pouvoir donné à : | Réceptionné le : |
|----------------------|----|---|---|---|----|--------------------|------------------|
| Christian BAISE | X | | | | | | |
| André COLLON | X | | | | | | |
| Isabelle ROGNARD | X | | | | | | |
| Jean-Pierre RIBAUT | X | | | | | | |
| Aurélié ANDREANI | | | | | X | Christian BAISE | 11/09/2018 |
| Ghislaine BEAUME | X | | | | | | |
| Annie BOULON | X | | | | | | |
| Jean Paul CHEVREL | | | | | X | Jean-Pierre RIBAUT | 11/09/2018 |
| Jean-Charles GALINDO | X | | | | | | |
| Jean-Louis LAISSARD | X | | | | | | |
| Fernanda MOUREAU | X | | | | | | |
| Hervé ODET | X | | | | | | |
| Sandrine TOMAS | X | | | | | | |
| Total | 11 | | | | 2 | | |

Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Public : 1 personne(s) présente(s) (M. Jacques CHIROUZES, correspondant presse locale)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures et 30 minutes par Monsieur le Maire.

En préalable à l'ouverture des débats, M. le Maire demande d'observer une minute de silence à la mémoire de Mme Sandrine QUEUILLE.

M. Jean-Charles GALINDO est nommé secrétaire de séance.

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°06/2018 de la séance 17 juillet 2018

- Ne fait pas l'**objet de remarques**,
- Le compte-rendu, soumis au vote (0 voix *CONTRE*, 1 *ABSTENTION*, 10 voix *POUR*) est adopté.

ORDRE DU JOUR :

- **Visite de la nouvelle école à partir de 19H45 puis réunion de conseil à 20H30**
- **Devis RAE – ancrage des dés pour le mur d'escalade et reprise d'enduit et de peinture sur le soubassement mur cour**
- **Devis électricité pour la façade maternelle et des stores**
- **Devis tête : protection des lames brises soleil**
- **Délibération plan d'eau : annulation du 2^{ème} appel de location à cause de la sécheresse**
- **Compte rendu de la commission du personnel du 26 juin à 18h**
- **Fermeture du poste d'agent d'entretien de 35h**
- **Ouverture d'un nouveau poste à 20h avec un prestataire de service**
- **Horaire agent d'entretien des bâtiments**
- **Décision modificative pour honorer les taxes d'aménagement**

- Questions diverses

AJOUT À L'ORDRE DU JOUR (SUR DEMANDE DE MONSIEUR LE MAIRE)

- Délibération pour entériner la fusion de 4 syndicats de distribution d'eau potable.

Décision de l'assemblée : (0) abstention (0) contre (13) pour

VISITE DE LA NOUVELLE ÉCOLE À PARTIR DE 19H45 PUIS RÉUNION DE CONSEIL À 20H30

Les conseillers ont visité les nouveaux locaux, constaté la réalisation en conformité avec le projet et fait quelques remarques concernant certaines finitions non encore totalement réalisées.

FUSION DE 4 SYNDICATS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Afin de mutualiser les moyens et les services à la population, les quatre syndicats voisins de distribution d'eau potable sont fusionnés en un seul syndicat, dénommé : Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône, avec son siège à Civrieux

Après avoir entendu les explications du maire et des délégués, le conseil,

- après délibération, **entérine la fusion des quatre syndicats de distribution d'eau potable, à l'unanimité (0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, 13 voix (dont 2 pouvoirs) POUR)**

DEVIS RAE – ANCRAGE DES DÉS POUR LE MUR D'ESCALADE ET REPRISE D'ENDUIT ET DE PEINTURE SUR LE SOUBASSEMENT MUR COUR

Le conseil municipal :

- **Approuve à l'unanimité le devis** pour un montant de 2 044,62 € HT soit **2 453,54 € TTC**

DEVIS NEVEU -DEVIS POUR ELECTRIFIER LES STORES ET ECLAIRER LA FACADE MATERNELLE

Le conseil municipal :

- **Approuve à l'unanimité le devis** pour un montant de 787,80 € HT soit **945,36 € TTC**

DEVIS TÊTE : PROTECTION DES LAMES BRISES SOLEIL

Le conseil municipal :

- **Approuve à l'unanimité le devis** pour un montant de 175,00 € HT soit **210,00 € TTC**

DELIBERATION PLAN D'EAU : ANNULATION DU 2ÈME APPEL DE LOCATION À CAUSE DE LA SÉCHERESSE

Monsieur le Maire, rappelant :

- la délibération du 28 novembre 2017 et la convention passée entre la commune et M. NEYRIN, qui l'autorise à prendre en gestion le plan d'eau moyennant une location en 2 échéances annuelles,

- et la délibération du 23 mai 2018, annulant la première échéance de location en raison du manque d'eau,
 - et que, dans l'immédiat, il n'est pas possible de remédier à ce problème,
- demande au conseil de se prononcer pour annuler le deuxième appel du loyer.

Après avoir écouté l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal

- **accepte à l'unanimité l'annulation de la deuxième échéance** de 1 250 € demandée au 1er novembre 2018

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU 26 JUIN À 18H

Madame Sandrine TOMAS rend compte de la réunion du 26 juin 2018 de la commission du personnel, sur les points suivants qui ont été évoqués :

- l'embauche d'une nouvelle personne pour assurer la surveillance de la cantine,
- la modification du temps de travail de l'agent d'entretien des bâtiments,
- la fin de contrat de l'agent d'entretien.

FERMETURE DU POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DE 35H – OU OUVERTURE D'UN NOUVEAU POSTE A 20H AVEC UN PRESTATAIRE DE SERVICE

Monsieur le Maire,

- rappelle la fin de contrat au 14 septembre 2018 de l'agent d'entretien, ce qui pourrait conduire à la fermeture éventuelle du poste à 35h et à l'ouverture à 20 h pour ce poste ;
- Informe qu'il a reçu deux candidatures, intéressées sur un 35h.

HORAIRE AGENT D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la restructuration de l'école primaire, les tâches ménagères incombant à l'agent vont augmenter. Un nouveau planning sera étudié.

DÉCISION MODIFICATIVE POUR HONORER LES TAXES D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le maire informe que la commune est redevable de la taxe d'aménagement concernant les travaux d'extension de la salle polyvalente et de l'école, qu'il faut prévoir d'ouvrir les crédits nécessaires pour honorer ces taxes.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité cette ouverture de crédits.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

N'ayant plus de questions diverses à traiter,
Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures et 32 minutes